

**Régate de fin de saison MONOTYPES et DINGHY 12
CERCLE de la VOILE d'ARCACHON
5 C
28 et 29 août 2021**

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront diffusées par voie électronique.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes MONOTYPES e DINGHY 12

3.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à contact@voile-arcachon.org jusqu'au 26 août.

3.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4 DROITS A PAYER

4.1 Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription
20 €

4.2 Autres frais : en fonction des contraintes sanitaires du moment, il pourra être prévu un diner des équipages, le samedi 28 août. Montant 15 € par personne.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
28 août	09h00	12h00

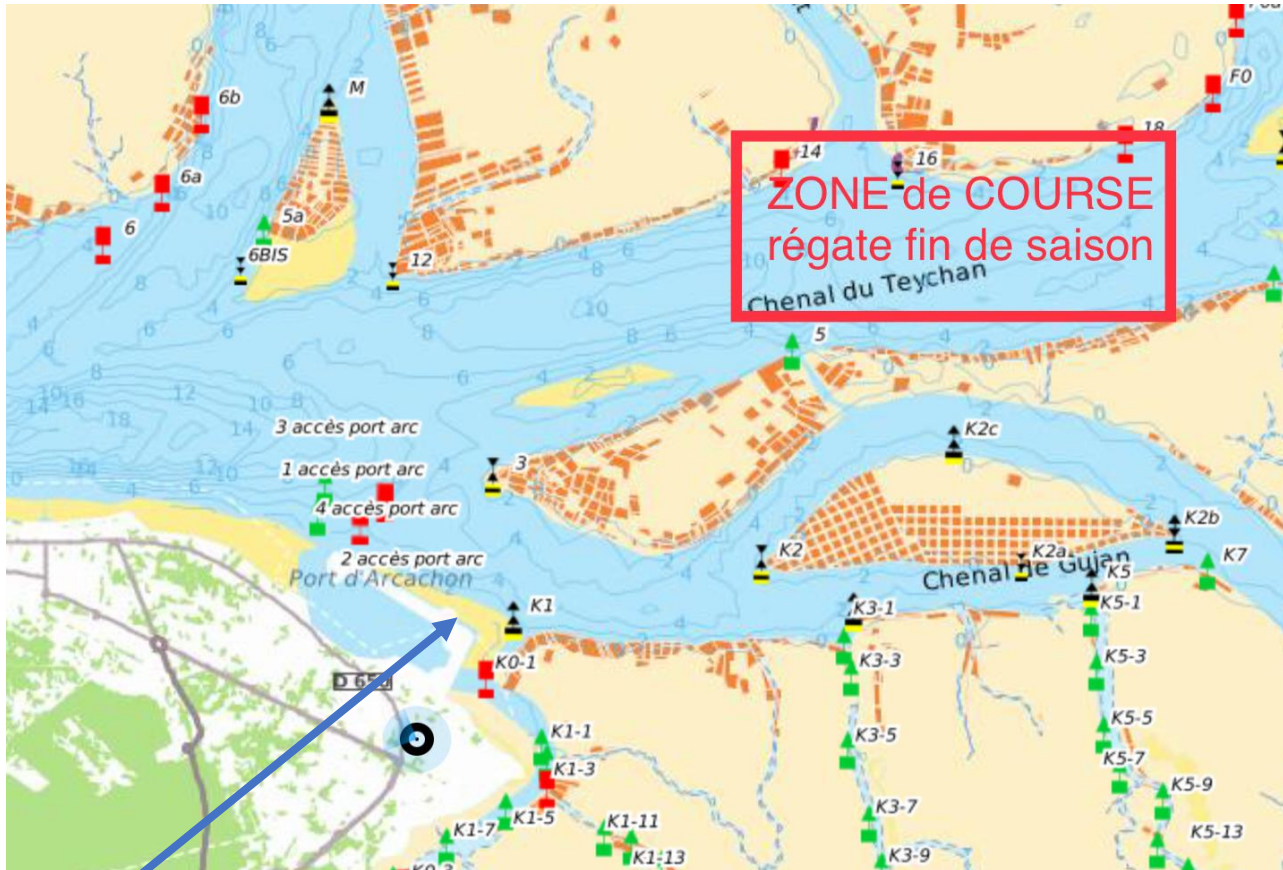
5.2 Jours de course :

Date	Horaire 1 er signal d'avertissement
28 août	14h00
29 août	10h00

- 5.3** Nombre de courses :
Un maximum de 4 courses par jour
- 5.4** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h 00
- 6** **LIEU**
L'Annexe à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.
- 7** **LES PARCOURS**
Les parcours seront de type construit.
- 8** **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour
- 9** **CLASSEMENT**
2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 9.1** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 10** **PLACE AU PORT**
Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 11** **PROTECTION DES DONNÉES**
- 11.1** **Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 11.2** **Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 12** **ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 13** **PRIX**
Prix aux premiers.
- 14** **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter contact@voile-arcachon.org ou 05 56 83 05 92.

ANNEXE ZONE de COURSE

[Attirez l'attention du lecteur avec une citation du document ou utilisez cet espace pour mettre en valeur un point clé. Pour placer cette zone de texte n'importe où sur la page, faites-la simplement glisser.]



CVA